

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00682 Numéro SIREN : 513 696 583 Nom ou dénomination : 1 2 3 SERVICES A DOM
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2019 sous le numéro de dépôt 10157

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 55 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 1 2 3 SERVICES A DOM Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 1 1 2

Adresse de l'entreprise : 14 A RUE FELIX TISSERAND 21700 NUITS SAINT GEORGES Durée de l'exercice précédent : 1 1 2

Numéro SIRET : 5 1 3 6 9 6 5 8 3 0 0 0 1 4 Néant ☐

Exercice N clos le : 13/11/2018

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capitaux propres				
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	AX	AY	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 395
	Fonds commercial (I)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terminis	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	18 656
Immobilisations en cours	AV	AW	48 252	
Avances et acomptes	AX	AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU	CV		
Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières *	BH	BI	403	
TOTAL (II)		BJ	BK	48 654
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
En cours de production de biens	BN	BO		
En cours de production de services	BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
Marchandises	BT	BU		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	117 042	
Autres créances (3)	BZ	CA	6 661	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
Values mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités	CF	CG	61 863	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	21 036	
TOTAL (III)		CJ	CK	206 602
Comptes de régularisation				
Frais d'émission d'emprunt à évaluer	(IV) CW			
Primes de remboursement des obligations	(V) CM			
Écarts de conversion actif *	(VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I + VI)		CO	CA	255 256
Renvois : (I) Dont droit au bail :		CP	(II) Part à plus d'un an :	CR
Charges de réévaluation :		Stocks :	Créances :	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 55 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 1 2 3 SERVICES A DOM Néant ☐

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000...)	DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des pertes pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(58 808)	
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK			
Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon le 05.07.2019 sous le n° B.10757		TOTAL (II)	DL	(57 708)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (III)	DO		
	Provisions pour risques	DP		
DETTES (4)	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	35 489	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	35 834	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 518	
	Dettes fiscales et sociales	DY	223 123	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte réglé	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EC	312 964		
TOTAL (IV)		ED		
Écarts de conversion passif *		(V) EF	255 256	
TOTAL GÉNÉRAL (I + V)		EE		
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	Écart de réévaluation libre	ID		
	Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	283 585		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	516		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A

du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :

1 2 3 SERVICES A DOM

Néant ☐ *

		Exercice N			Total
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	1 332 778
	Chiffres d'affaires nets *	IJ	FK	FL	1 332 778
	Production stockée *			FM	
CHARGES D'EXPLOITATION	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	41 310
	Autres produits (1) (11)			FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	1 374 089
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	175 844
CHARGES FINANCIÈRES	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	24 321
	Salaires et traitements *			FY	964 049
	Charges sociales (10)			FZ	198 446
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *	GA	3 872
			- dotations aux provisions	GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	9 962
			Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	
	Autres charges (12)			GE	700
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	1 377 193
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)			GG	(3 104)
CHARGES FINANCIÈRES	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GI	
	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)			GP	
	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Intérêts et charges assimilés (6)			GR	665
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU	665
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV (665)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - I + III - IV + V - VI)					GW (3 769)

(RENVOIS : voir tableau n° 2052) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A

du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Exercice N		Total
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
		HE	55 039	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HF		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HG		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HH		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HI		
		HJ	(55 039)	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices *				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
REVENUS	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	41 310	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (15)	A2	2 609	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	689	obligatoires
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : obligatoires	A9	1 920	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	REGUL SALAIRES	Charges exceptionnelles		
		55 039		
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures		
		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 255 256,22 E.

Le résultat net comptable est une perte de 58 807,62 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/04/2019 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ACC

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : 55 227 €

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de formation et de recrutement

2.2 - Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

→ Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

ST

ACC

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 68 705 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 395			1 395
Immobilisations corporelles	17 264	49 643		66 907
Immobilisations financières	403			403
TOTAL	19 062	49 643		68 705

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 20 051 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 395			1 395
Immobilisations corporelles	14 784	3 872		18 656
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	16 179	3 872		20 051

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	1 395	1 395	0	1 ans
Instal./agenc.divers	49 643	2 352	47 291	de 3 à 12 ans
Materiel de transport	14 819	14 539	280	3 ans
Mat.bureau &informatique	2 445	1 785	660	de 3 à 4 ans
TOTAL	68 302	20 051	48 252	

3.2 - Etat des créances = 155 104 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	403		403
Actif circulant & charges d'avance	154 701	154 701	
TOTAL	155 104	154 701	403

ACC

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Provisions pour dépréciation = 9 962 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers		9 962			9 962
Comptes financiers					
Total		9 962			9 962

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 3 457 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 457
Disponibilités	
TOTAL	3 457

3.5 - Charges constatées d'avance = 21 036 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ST

ACC

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1	1000,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1	1000,00	1 000

4.2 - Etat des dettes = 312 964 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	35 489	6 110	29 379	
Dettes financières diverses	35 834	35 834		
Fournisseurs	18 518	18 518		
Dettes fiscales & sociales	223 123	223 123		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	312 964	283 585	29 379	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 96 541 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	538
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	10 264
Dettes fiscales & sociales	85 739
Autres dettes	
TOTAL	96 541

ST

ACC

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 332 778 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 332 778	100,00 %
TOTAL	1 332 778	100,00 %

ACC

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants
Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	56	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	56	0

ACC

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 3 457 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	3 457
Org.soc. produits a recevoir(438700)	3 457
TOTAL	3 457

8.2 - Charges constatées d'avance = 21 036 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	21 036
TOTAL	21 036

8.3 - Charges à payer = 96 541 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	538
Int courus/emprunts etablissts credit(168840)	22
Interets courus a payer(518100)	516
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	10 264
Fourn factures non parvenues.(408100)	10 264
Dettes fiscales et sociales :	85 739
Pers congés a payer(428200)	41 128
Pers autres charges a payer(428600)	34 263
Org.soc. congés a payer(438200)	5 758
Org.soc. autres charges a payer(438600)	4 237
Etat autres charges a payer(448600)	354
TOTAL	96 541

ST

ACC

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
b) Nombre d'actions émises	1	1	1	1	1
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 332 778	1 267 225	1 029 348	768 573	561 231
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-44 918	26 328	45 755	41 342	15 242
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-44 918	26 328	45 755	41 342	15 242
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-58 753	23 141	42 983	38 686	12 925
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-44 918	26 328	45 755	41 342	15 242
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-58 753	23 141	42 983	38 686	12 925
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	941 468	884 629	681 281	503 225	368 000
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	221 027	215 461	202 615	147 364	124 132

Observations complémentaires

ACC

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/01 au 31/12 ou au titre de l'année N Néant			
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC			55 227
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		920 448	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT = Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

CA18CHAPAY

1 2 3 SERVICES A DOM

[illegible]

[illegible]

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL.



COPIE COMPOSEE Y LONGUEVI

1 2 3 SERVICES A DOM
S.A.R.L. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 14 A RUE FELIX TISSERAND

21700 NUITS SAINT GEORGES
R.C.S : 513 696 583

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 31/12/2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **1 332 778,47** Euros contre **1 267 225,29** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **1 377 193,43** Euros pour l'exercice, contre **1 302 554,03** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **175 844,27** Euros au 31/12/2018 contre **166 271,32** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **24 320,69** Euros au 31/12/2018 contre **33 005,08** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **964 048,68** Euros au 31/12/2018 contre **907 454,19** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **198 445,85** Euros au 31/12/2018 et **192 636,03** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **13 834,18** Euros au 31/12/2018 contre **3 187,41** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-664,88** Euros, contre **-37,65** Euros pour l'exercice précédent. Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-55 038,70** Euros au 31/12/2018, contre **-388,91** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **-58 807,62** Euros contre un bénéfice de **23 140,77** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Après une évolution rapide de notre chiffre d'affaires, nous allons nous efforcer de conforter nos marges et ainsi rééquilibrer notre résultat.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne possède ni filiale ni participation.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **68 705,02** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **20 050,62** Euros, soit un montant net de **48 654,40** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **2 883,11** Euros.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **185 565,33** Euros, contre **229 551,20** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **-57 707,62** Euros, contre **24 240,77** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **312 963,84** Euros contre **208 193,54** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **1 374 089,39** Euros au 31/12/2018, contre **1 326 121,36** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **-3 104,04** Euros, contre **23 567,33** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2018** fait ressortir **une perte** de **-58 807,62** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au Compte Courant de l'Associé pour un montant de **-58 807,62** Euros.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à NUIITS SAINT GEORGES

Le

La gérance



1 2 3 SERVICES A DOM

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 14 A RUE FELIX TISSERAND

21700 NUIITS SAINT GEORGES

R.C.S : 513 696 583

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2019 **PROPOSITION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE** **31/12/2018**

Proposition d'affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **une perte** de **-58 807,62** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-58 807,62** Euros, de la façon suivante :

- Au Compte Courant de l'Associé pour un montant de **-58 807,62** Euros après affectation.

~~Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.~~

Résultat - Affectation

~~L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **une perte** de **-58 807,62** Euros.~~

~~L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-58 807,62** Euros, de la façon suivante :~~

- ~~Au Compte Courant de l'Associé pour un montant de **-58 807,62** Euros.~~

~~Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.~~

Pour copie certifiée conforme

La gérance

1 2 3 SERVICES A DOM

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 14 A RUE FELIX TISSERAND

21700 NUIITS SAINT GEORGES

R.C.S : 513 696 583

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2019 **PROPOSITION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE** **31/12/2018**

Proposition d'affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **une perte** de **-58 807,62** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-58 807,62** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-58 807,62** Euros après affectation.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

Résultat - Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **une perte** de **-58 807,62** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-58 807,62** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-58 807,62** Euros après affectation.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

Pour copie certifiée conforme

La gérance

